



Commune des Aviron

Extrait N° 6 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 10 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 10 novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

14 NOV. 2017

que la convocation du Conseil a été faite le **30 octobre 2017** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **26**.



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean Pierre – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Absents : M. FERRERE Frédo – M. CANTINA Pierrot – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha.

Procurations : M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. RIVIERE Olivier a donné mandat à M. BENARD Alex – Mme HOARAU Annie a donné mandat à M. FORT Paul.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6 /

Extension de l'école du Ruisseau – Troisième tranche

- Approbation du dossier de consultation des entreprises
- Approbation du plan de financement

Hôtel de Ville

Il est rappelé au Conseil Municipal la nécessité de faire de l'établissement scolaire du Ruisseau une école disposant d'un cycle complet et à même de satisfaire aux besoins de places sur le secteur.

Ainsi, une première tranche de cinq classes a été réalisée en 2015-2016, une deuxième de trois classes a suivie en 2016. Ces réalisations ont été accompagnées des différents équipements annexes.

Pour la rentrée 2018, l'objectif est de disposer d'un équipement scolaire à même de proposer un cursus correspondant à l'ensemble des niveaux de la maternelle à l'élémentaire soit un cycle de 8 niveaux (petite section, moyenne section, grande section, CP, CE1, CE2, CM1, CM2) mais aussi d'absorber l'ensemble de la demande issue de la carte scolaire.

La collectivité se propose, en conséquence, dès janvier 2018 d'enclencher une nouvelle opération d'extension de l'établissement en restant sur le même principe d'aménagement en structures modulaires.

La conception permet d'envisager une homogénéisation des espaces en consacrant un espace dédié aux maternelles.

Techniquement, il s'agira de créer :

- ✓ 03 classes supplémentaires,
- ✓ 02 dortoirs
- ✓ Un bloc sanitaire,
- ✓ Un parking,
- ✓ Des locaux de stockages,
- ✓ Un local archives,
- ✓ Un préau couvert,
- ✓ Un espace cour,
- ✓ Clôture de l'ensemble.

Cet agrandissement devra être réalisé pour la rentrée scolaire d'août 2018. En conséquence, les marchés de travaux devront être attribués au plus tard fin janvier 2018 soit un prévisionnel de 6 mois de travaux.

Le dossier de consultation des entreprises est prêt.

Le coût de l'opération de travaux est évalué 1 107 314 euros HT. A ce coût, il convient d'adjoindre la maîtrise d'œuvre, le contrôle technique et honoraires divers soit une enveloppe globale de 124 774,00 euros HT.

Aux fins d'assurer le financement, il est proposé au conseil de solliciter des fonds auprès la Région, dans le cadre du Plan de Relance des Communes, soit le plan de financement prévisionnel suivant :

Région Réunion – Plan de relance	90 %	1 108 870,20
Commune	10 %	123 208,80
TVA à charge communale		104 726,71

Le Conseil est invité à :

- Approuver le dossier de consultation des entreprises ;
- Adopter le plan de financement tel que proposé ;
- Autoriser le Maire ou en son absence, la première adjointe à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal délibère et, **à la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne) :**

- Approuve le dossier de consultation des entreprises ;
- Adopte le plan de financement tel que proposé ;
- Autorise le Maire ou en son absence, la première adjointe à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

